



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 3/90

Concerne : Demande d'un crédit de fr. 264'000.-- pour l'agrandissement du parc à voitures au lieu-dit "Les Fossés"

Municipal responsable : M. Hans-Rudolf KAPPELER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

La Municipalité soumet à votre approbation le projet d'agrandissement du parc à voitures des Fossés dont la capacité actuelle est de 30 véhicules parkés à angle droit, ce qui demande de grandes surfaces pour manoeuvrer avec un seul accès. L'aménagement futur (1'500 m² en plus), y compris les accès à sens unique, permettra une capacité de 73 places de parc en épi (45 degrés) pour des véhicules légers uniquement. Ces travaux seront exécutés pour compléter les équipements nécessaires au centre du village actuellement déficitaires au niveau des places de parc.

Le Bureau d'ingénieur Olivier PEITREQUIN, à Nyon, a été mandaté par la Municipalité pour réaliser l'étude d'un projet et élaborer un devis général du coût des travaux envisagés lequel s'élève à Fr. 264'000.-- (sur la base de soumissions rentrées)

CONSTRUCTION

Les travaux de surface comprennent une réfection partielle du parc existant, pose d'un tapis AB 10 et remplacement des platanes se trouvant dans le périmètre dudit parc, excavation d'environ 30 cm sur 1'500 m²; cette surface comprend l'extension des places de stationnement et les accès projetés au nord et au sud du parc à voitures, le marquage au sol des places de stationnement.

Un éclairage public, du même type que celui du village, sera installé sur le pourtour du parc à voitures.

En ce qui concerne la collecte des eaux de surface, le Bureau d'ingénieur a prévu la pose de 3 sacs d'eaux pluviales de 80 cm de diamètre en béton armé et l'extension du réseau de ramassage d'eaux claires par des tuyaux en ciment de 20 cm de diamètre.

1. La zone de parcage sera protégée par l'application d'une couche anti-kérosène, ce qui ralentira la dégradation de l'enrobé par les pertes en huile et de carburant des véhicules stationnés.

COUT

Agrandissement du parc à voitures des Fossés de 30 à 73 places de stationnement :

- <u>Installation de chantier</u>	Fr. 5'000.--
- <u>Travaux préparatoires</u> : défrichage; coupe du revêtement; dépose et pose de signalisations	Fr. 8'800.--
- <u>Terrassement</u> : terrassement à la machine et à la main, dégrappage de la chaussée; réglage des talus; accolement de la planie	Fr. 11'000.--
- <u>Fouilles</u> : fouille en tranchée à la machine et la main; fouille en puits (pour sac; sondage)	Fr. 3'000.--
- <u>Transport</u> : (environ 945 m3)	Fr. 8'500.--
- <u>Remblayage</u> : remise en état des fouilles	Fr. 4'700.--
- <u>Canalisation</u> : pour éclairage public et pour récolte des eaux de surface y compris sac d'eaux pluviales	Fr. 7'000.--
- <u>Superstructure</u> : fourniture et mise en place de grave, d'enrobé HMT 25, d'enrobé AB 10, d'une couche de collage sur le parc existant; mise à niveau des grilles existantes , de bordures type état, de planelles asphaltiques pour ramassage des eaux de surface, construction de socles pour candélabres, fourniture et application d'une couche anti-kérosène (seulement sur les places de stationnement)	Fr. 142'000.--
- <u>Eclairage public</u> : fourniture et mise en place de quatre candélabres et de cables d'alimentation nécessaires	Fr. 15'000.--
- <u>Plantation</u> : fourniture et plantation d'arbres de diverses essences	Fr. 8'000.--
- Marquage des places de stationnement	Fr. 4'000.--
- <u>Honoraires ingénieur</u>	Fr. 27'000.--
- <u>Divers et imprévus</u>	Fr. 20'000.--
Total général	Fr. 264'000.-- =====

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis No 3/90 concernant l'agrandissement du parc à voitures au lieu dit "Les Fossés",
lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1 / d'adopter le préavis No 3/90 concernant une demande de crédit de fr. 264'000.-- pour l'agrandissement du parc à voitures au lieu dit "Les Fossés",
- 2 / d'accorder un crédit de fr. 264'000.-- pour la réalisation de ces travaux,
- 3 / de financer cette opération, selon l'autorisation générale d'emprunter accordée par le Conseil communal, sous réserve du préavis de la Commission des finances,
- 4 / de porter au budget de fonctionnement durant 30 ans la somme de fr. 8'800.-- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage,
- 5 / de porter au budget de fonctionnement chaque année la somme de fr. 5'000.-- au titre de frais d'exploitation et d'entretien.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 19 mars 1990 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

J.-P. Frutiger

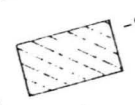


Le secrétaire

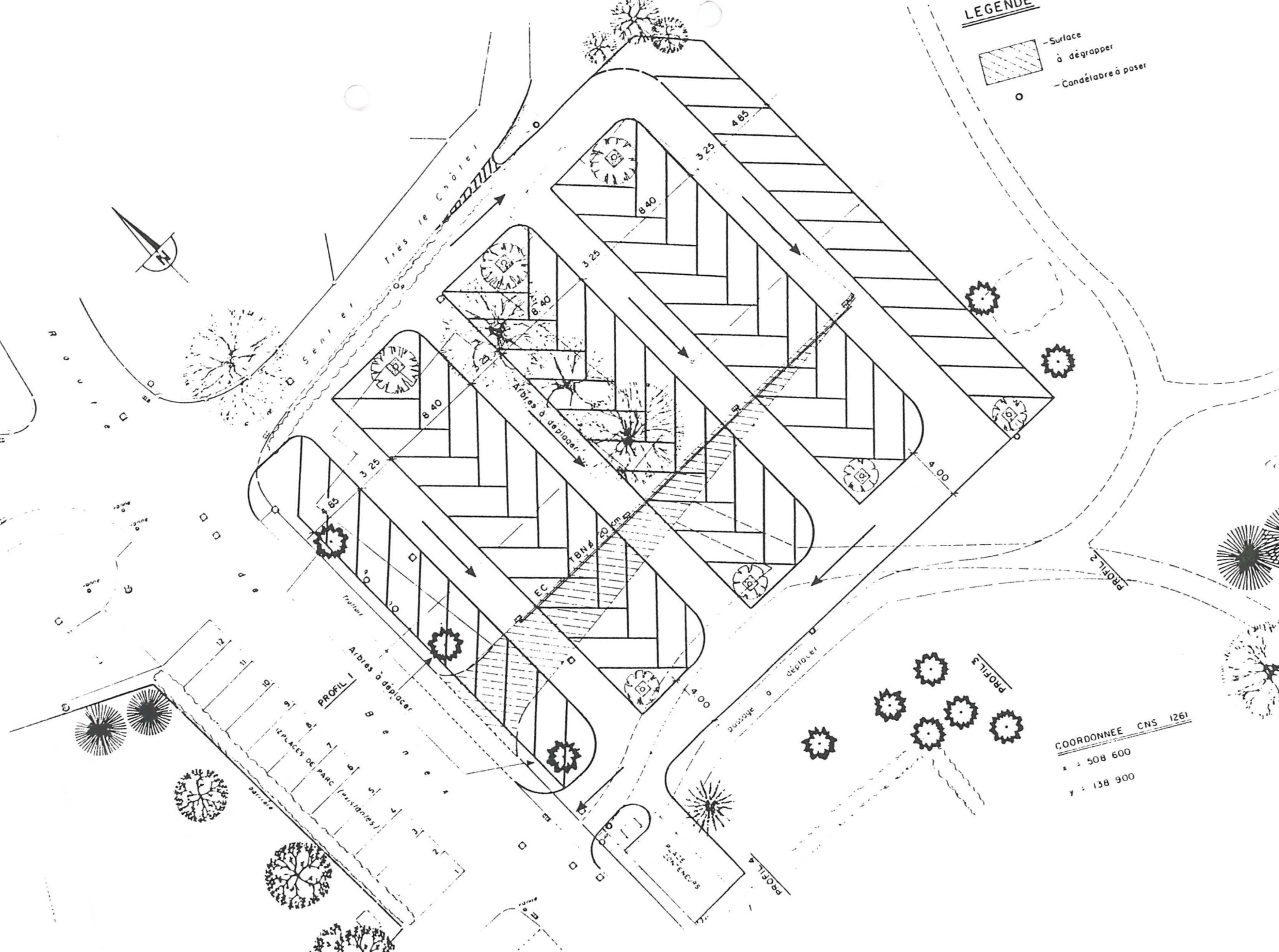
A. Badel

Annexe : 1 plan

LEGENDE



- Surface à dégrapper
- Candélabre à poser



COORDONNEE CNS 1261
 X : 508 600
 Y : 138 900